



# Conseil économique et social

Distr.: Générale  
18 janvier 2005

Français  
Original: Anglais

## Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de  
l'Assemblée générale

## Le problème mondial de la drogue

### Troisième rapport biennal du Directeur exécutif

Additif

### Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif\*\*

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
L. Introduction . . . . .	1-5	3
II. Mesures adoptées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	6-31	6
A. Surveillance des cultures illicites dans le monde . . . . .	6-13	6
B. Aperçu des initiatives de développement de substitution . . . . .	14-31	8
1. Asie centrale et du Sud et Sud-Ouest de l'Asie . . . . .	14-18	8
2. Sud-Est de l'Asie . . . . .	19-23	9

\* E/CN.7/2005/1.

\*\* La préparation du présent document a été affectée par une présentation tardive des réponses au questionnaire destiné à l'établissement du troisième rapport biennal (2002-2004).

V.05-80318 140205 150205



---

3. Sous-région andine . . . . .	24-28	10
4. Afrique . . . . .	29-31	12
III. Mesures adoptées par les gouvernements . . . . .	32-54	13
A. Plans ou programmes nationaux et mesures concernant le développement de substitution, l'éradication des cultures illicites et l'application de la loi . . . . .	34-35	13
B. Coopération internationale. . . . .	36-39	14
C. Financement et mobilisation de fonds pour les activités de développement de substitution et l'éradication des cultures illicites . . . . .	40-41	15
D. Renforcement des institutions, appui communautaire et autres activités d'appui . . . . .	42-44	15
E. Suivi des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites et échange d'informations . . . . .	45-50	17
F. Amélioration du cadre économique du développement de substitution . . . . .	51-54	19
IV. Conclusions et recommandations . . . . .	55-65	20

## I. Introduction

1. Depuis 1998, date à laquelle l'Assemblée générale, à sa vingtième session extraordinaire, a adopté le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif (résolution S-20/4/E), des progrès notables ont été accomplis vers l'élimination des cultures illicites, bien que certains revers aient été enregistrés, particulièrement en Afghanistan. Le présent rapport expose les mesures prises par les gouvernements pour mettre en oeuvre le Plan d'action, tel qu'ils en ont rendu compte dans leurs réponses au questionnaire destiné à l'élaboration du troisième rapport biennal, qui porte sur la période 2002-2004. Il contient également des informations au sujet des mesures adoptées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour aider les gouvernements à mettre en oeuvre le Plan d'action et la résolution 59/160 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004, intitulée " Lutte contre la culture et le trafic du cannabis ".

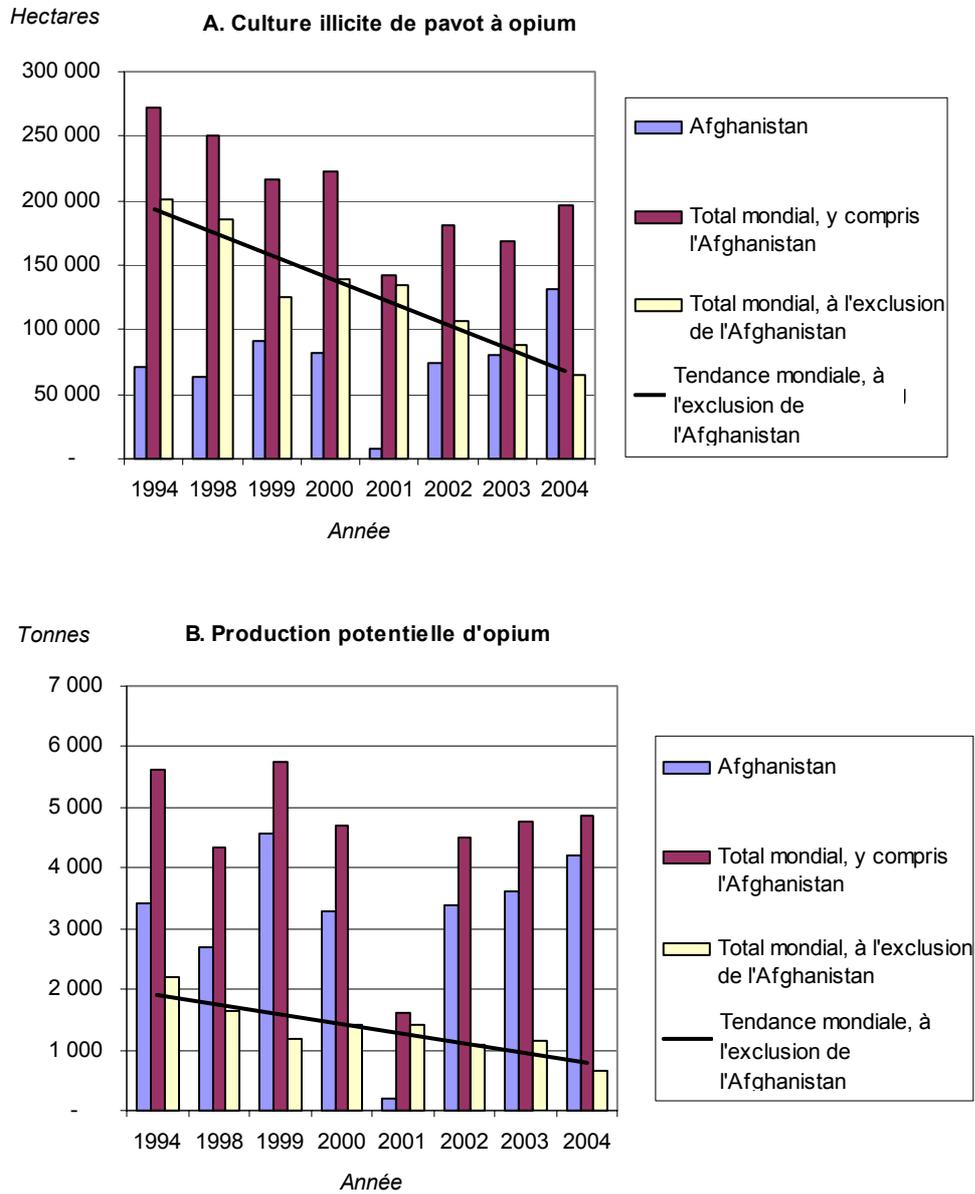
2. Dans son premier rapport global sur l'application des décisions adoptées lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2001/16), le Directeur exécutif a souligné que, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la production mondiale d'opium était tombée de quelque 20 000 tonnes par an à un chiffre bien en deçà du tiers pendant les années 90. Depuis 1998, les résultats ont varié par suite, principalement, des fluctuations marquées de la production en Afghanistan. La tendance générale à la baisse constatée dans les autres pays producteurs se poursuit à la fois pour la culture illicite de pavot à opium et pour la production d'opium. En fait, en 2004, s'il est fait abstraction de l'Afghanistan, la culture de pavot à opium dans le monde n'occupait que 32% du total des superficies ainsi cultivées en 1994, tandis que la production potentielle d'opium était de 29% du total estimatif de la production de 1994 (voir la figure I).

3. La situation en ce qui concerne l'élimination de la culture de cocaïer a également été marquée par une tendance positive à la baisse depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Selon les estimations mondiales, la superficie totale des cultures de cocaïer dans le monde est tombée d'un peu moins de 215 000 hectares en 1995 à 198 000 hectares en 1998 et à 153 800 hectares en 2003. Ainsi, cette dernière année, les superficies cultivées de cocaïer ne représentaient plus que 43% de ce qu'elles étaient en 1994. Le Gouvernement colombien, pour sa part, a ramené la superficie des cultures illicites de cocaïer de 163 000 hectares en 2000, chiffre record, à 86 000 hectares en 2003, soit 31% seulement des superficies cultivées en 1994. La situation en Colombie va dans le sens des réductions majeures des superficies des cultures de cocaïer enregistrées en Bolivie et au Pérou depuis le milieu des années 90 (voir la figure II).

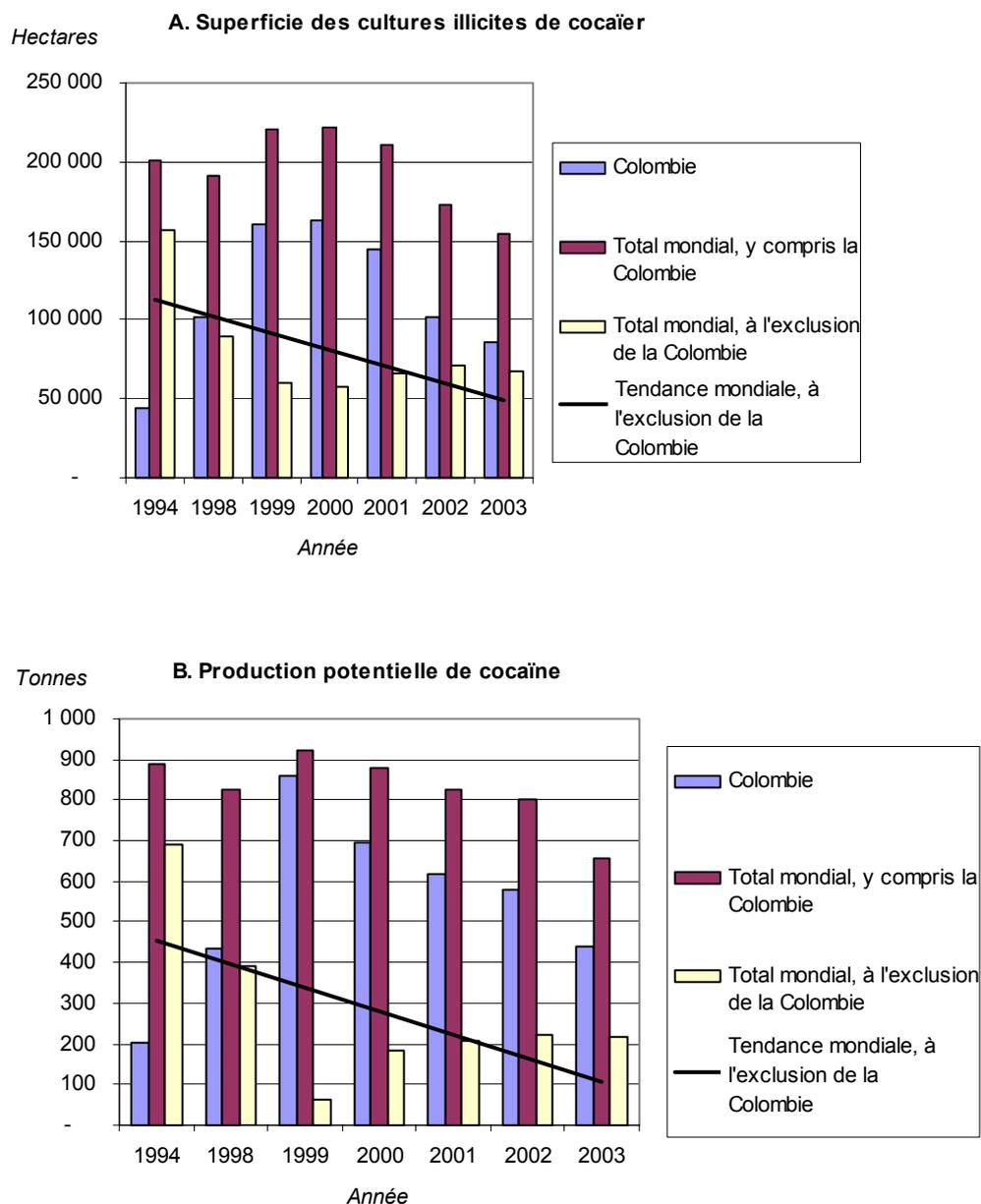
4. Les données recueillies depuis la session extraordinaire montrent que l'élimination des cultures illicites est un objectif qui peut être atteint, et ce durablement. Pour garantir la pérennité des efforts de réduction des cultures illicites, des mesures de développement de substitution doivent faire partie intégrante des politiques de contrôle des drogues et, d'une façon plus générale, des politiques de développement socio-économique des gouvernements intéressés. De plus, comme indiqué dans le Plan d'action, les programmes de développement de substitution doivent reposer sur des approches améliorées et novatrices, lesquelles devraient tendre, entre autres, à promouvoir la participation communautaire et les valeurs démocratiques, comporter des mesures appropriées de réduction de la demande, refléter une dimension sexospécifique et être conformes aux critères de durabilité environnementale. Les programmes de développement de substitution visent à offrir aux agriculteurs qui se livrent à des cultures illicites la possibilité d'entreprendre d'autres activités génératrices de revenus licites, viables et soutenables, pour

cesser d'être économiquement tributaires de cultures illicites et à rendre ainsi possible une élimination permanente de ces dernières.

**Figure I: Culture illicite de pavot à opium et production potentielle d'opium, Afghanistan et total mondial, 1994-2004**



**Figure II: Superficie des cultures illicites de cocaïer et production potentielle de cocaïne, Colombie et total mondial, 1994-2003<sup>a</sup>**



a Des données pour 2004 ne sont pas encore disponibles.

5. L'ONUDC a continué de fournir un appui aux gouvernements pour les aider à mettre en oeuvre des programmes de développement de substitution et à redoubler d'efforts pour identifier et promouvoir les pratiques optimales et mobiliser les institutions financières internationales pour les encourager à appliquer les programmes

socio-économiques et les programmes de développement de manière à compléter et à soutenir de telles initiatives.

## **II. Mesures adoptées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **A. Surveillance des cultures illicites dans le monde**

6. Le Plan d'action disposait que les gouvernements des pays se trouvant dans des régions de cultures illicites devraient mettre en place des mécanismes pour les surveiller. En outre la communauté internationale et les organismes intéressés des Nations Unies, en particulier l'ONUDC, ont été priés de fournir une assistance financière et technique adéquate pour promouvoir un développement de substitution (résolution S-20/4E, par. 10 et 23). Dans sa résolution 42/3, la Commission des stupéfiants a instamment demandé aux gouvernements de mettre au point, de formuler et d'établir des mécanismes nationaux efficaces afin de surveiller et contrôler les cultures illicites, notamment au moyen de méthodes appropriées conjuguant des relevés terrestres et aériens, une surveillance par satellite et la télédétection, et elle a prié l'ONUDC d'établir une banque de données centrale et un système d'information rassemblant des renseignements communiqués par les gouvernements au sujet des cultures illicites ainsi que d'aider les gouvernements à mettre en place des mécanismes nationaux de surveillance et de contrôle des cultures illicites utilisées pour la fabrication de drogues et à constituer un réseau international de contrôle des cultures illicites afin de promouvoir la mise en oeuvre du Plan d'action.

7. Comme suite à ces demandes, l'ONUDC a lancé un programme mondial de surveillance des cultures illicites dans le contexte duquel il a été organisé depuis sa création des missions d'évaluation et de programmation dans les pays prioritaires où se trouve la majeure partie des cultures illicites de cocaïer et de pavot à opium, à savoir l'Afghanistan, le Myanmar et la République démocratique populaire lao, en Asie, et la Bolivie, la Colombie et le Pérou, en Amérique latine. En 2003, l'ONUDC a également fourni un appui pour la réalisation d'un relevé des cultures de cannabis au Maroc.

8. Le programme de surveillance des cultures illicites mené par l'ONUDC comporte un projet mondial d'appui et sept projets nationaux dans les pays susmentionnés. Ce programme a pour but d'établir et d'administrer des systèmes nationaux de surveillance des cultures illicites capables de fournir des données comparables au plan international et des informations de référence permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie des objectifs fixés pour 2008. Les systèmes nationaux de surveillance élaborés avec l'assistance de l'ONUDC tiennent compte des spécificités nationales et comportent un solide élément de renforcement des capacités. La participation directe de l'ONUDC aux systèmes nationaux de surveillance rehausse la transparence des activités de dépistage ainsi que la crédibilité des résultats publiés. Le programme de l'ONUDC facilite la diffusion des méthodes optimales parmi les administrations responsables des systèmes nationaux et joue un rôle de contrôle de la qualité des données produites. L'ONUDC ne néglige aucun effort pour perfectionner continuellement les méthodes de dépistage pour y incorporer les derniers progrès des technologies de télédétection et les systèmes d'informations géographiques (SIG). Ces technologies sont conjuguées dans de larges évaluations sur le terrain pour déterminer l'emplacement, l'étendue et l'évolution des cultures de cocaïer et de pavot à opium. Les travaux sur le terrain devraient permettre également de rassembler des données sur les rendements, les prix, les toxicomanies ainsi que des données socio-économiques. Les informations rassemblées pendant les enquêtes donnent une idée à la fois spécifique et détaillée des régions de production de drogues illicites et de leurs

habitants, informations essentielles qui sont ensuite intégrées à la formulation des politiques ainsi qu'à la préparation et à l'exécution des programmes.

9. En 2003 et 2004, l'ONUDC, conjointement avec ses homologues nationaux, a publié les résultats des activités de surveillance des cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie, en Colombie, au Maroc, au Myanmar, au Pérou et en RDP lao (ces rapports peuvent être consultés sur le site web de l'ONUDC à l'adresse [www.unodc.org](http://www.unodc.org)). Les résultats de ces enquêtes demeurent pour la communauté internationale la source de données les plus exactes sur l'offre des principales drogues dans le monde, ce qui est un moyen de mesurer les progrès accomplis sur la voie des objectifs fixés pour 2008 en matière d'élimination des drogues, et ils ont également été une source essentielle d'information pour l'élaboration du Rapport mondial sur la drogue de l'ONUDC.

10. Parmi les faits nouveaux à signaler, il y a lieu de citer la réalisation, avec l'assistance de l'ONUDC, de la première enquête annuelle sur le cannabis au Maroc. En outre, en dépit des problèmes de sécurité en Afghanistan, l'ONUDC a renforcé ses activités de surveillance en menant à bien, indépendamment des enquêtes annuelles sur l'opium, une enquête sur les intentions des agriculteurs, des évaluations rapides annuelles et un suivi mensuel des prix de l'opium. Des progrès notables ont été accomplis sur le plan méthodologique grâce à la collaboration établie avec l'Institut national d'études des ressources pédologiques de l'Université de Cranfield, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le contexte spécifique des activités de surveillance réalisées en Afghanistan. En outre, un mémorandum d'accord a été signé avec le Département des sciences des paysages, de l'espace et de l'infrastructure de l'Institut d'arpentage, de télédétection et d'information sur les sols de l'Université des ressources naturelles et des sciences biologiques appliquées (Vienne) pour permettre à l'ONUDC de profiter des connaissances poussées des technologies de télédétection et des méthodes d'utilisation du SIG de l'Institut.

11. En outre, l'ONUDC s'est attaché à renforcer ses moyens de surveillance et d'appui technique. Il a été recruté une équipe constituée de trois experts régionaux de la surveillance des cultures illicites qui sont basés sur le terrain et qui sont chargés de fournir directement et continuellement des services techniques et un appui aux systèmes nationaux de surveillance et aux organismes chargés des enquêtes menées en Afghanistan, dans la sous-région andine et dans le Sud-Est de l'Asie, ainsi qu'un statisticien et un expert de la télédétection et du SIG qui doivent fournir des avis d'expert pour la réalisation de chacun des projets nationaux.

12. Plusieurs domaines méritent de retenir l'attention. Après le recul spectaculaire de la culture de cocaïer enregistré en Colombie en 2003-2004, une assistance supplémentaire s'impose si l'on veut éviter la délocalisation éventuelle de ces cultures dans les pays voisins, en particulier l'Équateur et le Venezuela (République bolivarienne du). La superficie des cultures de pavot à opium ayant beaucoup diminué au Myanmar et en RDP lao, il est devenu prioritaire pour l'ONUDC d'élargir ses évaluations pour déterminer l'impact de ces réductions sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des communautés intéressées. Il est indispensable de rassembler des informations et des données socio-économiques plus précises sur les stratégies de survie de ces communautés si l'on veut que la réduction des superficies des cultures illicites obtenue jusqu'à présent perdure. L'élimination de la culture illicite de pavot à opium en Afghanistan demeure une priorité et l'ONUDC continuera de fournir une assistance pour le renforcement des capacités nationales de surveillance des cultures. L'Office a réalisé des recherches sur le terrain pour estimer les rendements des cultures de cocaïer et de pavot à opium dans divers pays, mais les méthodes d'estimation laissent encore à désirer. En outre, les directives méthodologiques et les procédures de vérification croisée au plan international utilisées dans le cadre des enquêtes continueront d'être affinées.

13. En ce qui concerne le cannabis, et conformément à la résolution 59/160 de l'Assemblée générale, l'ONUDDC a commencé à travailler à une étude du marché du cannabis, laquelle devrait être achevée d'ici à la mi-2005, ses résultats devant être publiés peu après.

## **B. Aperçu des initiatives de développement de substitution**

### **1. Asie centrale et du Sud et Sud-Ouest de l'Asie**

14. À la fin des années 90, l'Afghanistan était non seulement l'un des pays les plus pauvres du monde mais aussi le plus gros producteur d'opium illicite, avec 79% de la production mondiale en 1999. La production d'opium ayant fait l'objet d'une interdiction rigoureusement appliquée, elle est tombée en 2001 à quelque 185 tonnes, soit 11% seulement de la production estimative mondiale. Depuis 2002, néanmoins, la production en Afghanistan a repris pour représenter à nouveau environ les trois quarts de la production mondiale de pavot à opium. Il ressort de l'enquête sur les cultures de pavot à opium en Afghanistan réalisée par l'ONUDDC en 2004 que la superficie des cultures de pavot à opium a augmenté des deux tiers en 2003 et 2004 pour atteindre le chiffre sans précédent de 131 000 hectares. Les mauvais temps et des maladies ont réduit le rendement par hectare, de sorte que la production a été de 4 200 tonnes, soit néanmoins une progression de 17% par rapport aux 3 600 tonnes de 2003.

15. L'économie de l'opium, d'une valeur de 2,8 milliards de dollars, représente aujourd'hui l'équivalent d'approximativement 60% du produit intérieur brut (PIB) de l'Afghanistan en 2003 (4,6 milliards de dollars si l'on ne tient compte que des activités licites). Les prix de l'opium séché et de l'opium frais suivent une tendance à la baisse mais les prix de l'opium frais à l'exploitation demeurent deux ou trois fois plus élevés que ce qu'ils n'étaient pendant la deuxième moitié des années 90. La baisse des prix peut décourager les agriculteurs de planter du pavot à opium l'année suivante mais, pour les agriculteurs, le pavot à opium demeure 12 fois plus rentable que le blé.

16. La dégradation de la situation économique, en particulier les très faibles niveaux de vie et moyens de subsistance ainsi que la faiblesse structurelle du secteur agricole, caractérisée par des circuits de commercialisation déficients, jointe à la persistance des incertitudes sur le plan politique, a contribué à faire apparaître la culture du pavot à opium comme une activité qui, dans les circonstances actuelles, peut produire un bénéfice suffisant pour couvrir les besoins essentiels de certains agriculteurs de subsistance, dont beaucoup sont des rapatriés lourdement endettés. Réduire à la fois la production d'opium en Afghanistan et la disponibilité d'héroïne en provenance de ce pays demeure un défi majeur. La situation en Afghanistan offre des possibilités de mener avec succès des programmes de développement de substitution une fois que la situation de la sécurité s'y prêtera. Premièrement, les cultures de pavot à opium sont concentrées dans certaines régions bien délimitées du pays. Deuxièmement, 2,9% seulement des terres arables sont utilisées pour la culture de pavot à opium (1,1% en 1999, année record). En outre, le pavot à opium est cultivé surtout sur des terres irriguées. Troisièmement, en comparaison des vastes profits réalisés au plan mondial, l'Afghanistan ne tire qu'une part réduite des bénéfices provenant de la culture illicite de pavot à opium. La valeur annuelle du marché des opiacés en provenance d'Afghanistan dépasse 30 milliards de dollars, tandis que les trafiquants afghans ne touchent que 2,2 milliards de dollars et que le revenu brut des cultivateurs d'opium ne dépasse pas 600 millions de dollars.

17. L'ONUDDC a réalisé en 2003 un projet de promotion d'activités de substitution dans deux districts de la province de Nangarhar (Rodat et Chaparhar) où il existe de vastes cultures de pavot à opium. Ce projet a contribué à la réfection de l'infrastructure routière et

de 58 réseaux locaux d'irrigation, appelés *karezes*, ce qui a offert des emplois et une nouvelle source de revenus pour les populations affectées. Dans l'immédiat, le projet avait pour but d'atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les groupes les plus vulnérables affectés par l'interdiction de la culture de pavot décrétée par le gouvernement et par la campagne d'éradication menée dans ce contexte, alors qu'ils étaient essentiellement tributaires pour leurs revenus de la culture de pavot à opium. En 2004, l'ONUDC a lancé un projet visant à appuyer des activités de développement de substitution dans le Badakhshan en fournissant une assistance pour le relèvement de l'infrastructure et la création d'emplois agricoles et non agricoles, notamment au moyen d'une étude de faisabilité sur les possibilités d'activités agricoles et non agricoles licites génératrices de revenus. Ce projet est coordonné, en les complétant, avec d'autres activités de développement réalisées par le Réseau pour le développement de l'Aga Khan, divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations qui opèrent dans la province.

18. En outre, l'ONUDC a entrepris de compiler une base de données au sujet des donateurs qui appuient les activités de lutte contre les stupéfiants, notamment les initiatives de création de moyens de subsistance de substitution, afin de promouvoir la coordination et d'éviter les doubles emplois. Il envisage de centrer ses efforts sur la coordination, les services consultatifs et l'intégration d'efforts de promotion d'activités de substitution aux investissements des donateurs bilatéraux dans le développement rural. À cette fin, il s'attache particulièrement à appuyer des projets pilotes, à identifier les pratiques optimales et à aider les autres organismes qui opèrent dans les régions rurales affectées par la culture illicite de pavot à opium pour qu'ils tiennent compte, dans le contexte de leurs programmes et de leurs projets, des considérations touchant le contrôle des drogues.

## **2. Sud-Est de l'Asie**

19. Dans le Sud-Est de l'Asie, la superficie des cultures de pavot à opium dans le Triangle d'or a été évaluée à environ 50 800 hectares en 2004, soit une diminution globale d'environ 76% depuis 1991, année pendant laquelle les cultures de pavot à opium couvraient environ 210 400 hectares. Entre 2002 et 2004, la superficie des cultures a été réduite de 46,8% et ramenée de 95 452 à 50 800 hectares. La culture illicite de pavot à opium est le fait principalement du Myanmar et de la RDP lao mais elle est aujourd'hui presque insignifiante en Thaïlande et au Viet Nam.

20. L'ONUDC continue d'encourager l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales concernant le développement de substitution entre les pays de la région. Il a fourni des services consultatifs et un appui technique dans ce domaine et a aidé les gouvernements des pays de la région à mettre en oeuvre des stratégies nationales de croissance et d'éradication de la pauvreté tendant à réduire la dépendance économique à l'égard de la culture illicite du pavot à opium en identifiant et en faisant connaître les possibilités d'activités génératrices de revenus autres que ce type de culture.

21. Selon les estimations résultant de l'Enquête sur la culture du pavot à opium réalisée en 2004 par le Gouvernement du Myanmar et l'ONUDC, les superficies cultivées de pavot sont d'environ 44 200 hectares, soit 73% de moins que le record de 163 000 hectares en 1996 et une diminution de 46% par rapport aux estimations de 2002, à savoir 81 400 hectares, et 29% de moins que les quelque 62 200 hectares de terres ainsi cultivées en 2003. Sur la base de cette enquête, l'on a estimé que la production d'opium était d'environ 370 tonnes, soit 55,3% de moins que la production de 2002, estimée à 828 tonnes. Ces résultats positifs reflètent le succès des efforts de contrôle déployés par le gouvernement et les autorités locales et, en partie aussi, l'impact de conditions météorologiques peu favorables. En outre, l'ONUDC a fourni un appui direct aux activités de développement de substitution et de renforcement de la sécurité alimentaire dans le

district de Mong Pawk de la région spéciale Wa du Myanmar. Afin de couvrir non seulement celle-ci mais aussi la région de Kokang, il a été constitué un partenariat (Initiative Kokang et Wa (KOWI)) pour coordonner les efforts des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et nationales et de l'Agence japonaise pour la coopération internationale. Les partenaires associés à l'Initiative KOWI coordonnent leurs activités d'assistance sur le terrain, échangent des données et s'entraident sur le plan logistique lorsque cela est possible. L'ONUDC s'emploie à faciliter la participation de nouveaux partenaires en ayant recours à la longue expérience qu'il a des opérations menées dans cette région reculée et inaccessible de l'État Shan. Au niveau du gouvernement central, l'ONUDC a fourni une aide au renforcement des capacités nationales de formulation, de préparation, d'exécution et de suivi de projets tendant à éradiquer les cultures illicites de pavot à opium et à réduire l'abus d'opium.

22. Par ailleurs, l'ONUDC a aidé le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à formuler un plan d'élimination de l'opium. Avec l'appui de l'ONUDC, le Gouvernement lao réalise chaque année une enquête pour déterminer l'étendue des cultures illicites de pavot à opium et l'incidence de l'abus d'opium. L'ONUDC aide également à renforcer les moyens d'enquête du gouvernement. Selon les estimations de l'Enquête sur l'opium de 2004, les superficies cultivées au début de 2004 étaient de 6 600 hectares, soit une diminution globale de 75% en six ans et une réduction de 45% par rapport aux 12 000 hectares de 2003. La production d'opium a été estimée à 43 tonnes environ en 2004, soit 64% de moins que le niveau de 120 tonnes qui a sans doute été atteint en 2003. L'ONUDC fournit un appui direct à des programmes de développement de substitution dans quatre des six provinces traditionnellement cultivées de pavot à opium et il a été élaboré des plans pour les étendre aux deux dernières provinces, en concentrant les efforts sur certains des districts les plus pauvres. Tous les projets de développement de substitution comportent des éléments de réduction de la demande de drogues prévoyant des activités de prévention et de réduction de l'abus d'opium ainsi que des programmes de soins de santé et d'éducation et une approche communautaire des services de traitement et de réadaptation. Ces programmes ont pour but d'offrir aux agricultures qui cultivent ou risquent de cultiver du pavot à opium d'autres sources de revenus ainsi que de promouvoir la durabilité des résultats obtenus grâce à la mise en oeuvre d'une solide approche participative et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des services de santé et d'éducation, le tout étant accompagné d'une intervention des services chargés de l'application de la loi.

23. Au Viet Nam, il a été élaboré dans l'idée de pouvoir l'appliquer ailleurs une stratégie alliant la création d'activités génératrices de revenus autres que la culture d'opium et la réduction de la demande de drogues parmi les minorités ethniques qui produisent de l'opium, principalement grâce au renforcement des capacités des institutions nationales responsables de la fourniture des services requis, en coopération avec les organismes communautaires de planification du développement. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration des services d'éducation ainsi que sur la formation des notables et des villageois, une attention appropriée étant accordée à la problématique hommes-femmes, particulièrement pour ce qui est du statut de femme dans les villages. Une assistance a été fournie aussi pour renforcer les services communautaires de traitement des toxicomanes et de prévention de l'abus des drogues.

### **3. Sous-région andine**

24. Au cours des cinq années qui ont suivi 1998, la superficie totale des terres cultivées de cocaïer dans la sous-région andine (Bolivie, Colombie et Pérou) a reculé de 20% pour tomber à 153 800 hectares en 2003, soit le chiffre le plus faible enregistré depuis 14 ans.

25. Dans le deuxième rapport biennal consolidé du Directeur exécutif (E/CN.7/2003/2 et Add.1 à 6), la Commission a été informée de l'assistance que l'ONUDC fournissait aux pays andins pour les aider à atteindre les objectifs fixés en matière de développement de substitution. Pour ce qui est de la période 1998-2003, l'ONUDC a mis l'accent sur l'appui à la création d'entreprises agro-industrielles ayant des débouchés assurés ainsi que sur l'appui aux secteurs des cultures commerciales et des cultures vivrières, du bois et de la pâte à papier et de l'élevage. L'objectif ultime de cette assistance était notamment de moderniser les organisations existantes d'agriculteurs, de promouvoir des pratiques commerciales compétitives, de faciliter la commercialisation des produits issus des activités de substitution et d'encourager l'adoption de méthodes de planification sensibles à la problématique hommes-femmes et de pratiques de protection de l'environnement. L'on trouvera ci-après un bref exposé de l'avancement des projets de développement de substitution menés en Bolivie, en Colombie et au Pérou depuis 2003.

26. Selon les estimations établies sur la base de l'Enquête sur la coca réalisée par le Gouvernement bolivien et l'ONUDC en 2003, la superficie des terres cultivées de cocaïer était alors de 23 600 hectares, soit la moitié de ce qu'elle était au milieu des années 90. L'ONUDC, en collaboration avec le Gouvernement bolivien et de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du travail, a poursuivi et élargi ses programmes d'assistance dans des domaines comme la gestion des forêts, l'agroforesterie, la formation professionnelle et le développement de micro-entreprises. Aussi bien le nombre de familles bénéficiaires que l'étendue des régions d'intervention ont considérablement augmenté au cours des deux dernières années. À la suite des résultats positifs obtenus dans la région tropicale de Cochabamba, des activités d'agroforesterie ont été introduites dans la région des Yungas de La Paz en 2003. Aujourd'hui, plusieurs territoires autochtones et le Parc national de Carrasco bénéficient également de l'assistance que leur fournit l'ONUDC pour promouvoir des moyens de subsistance durables. En 2004, le nombre de familles bénéficiaires qui géraient leurs terres conformément à des plans de gestion des forêts et à des systèmes d'agroforesterie écologiquement rationnels a atteint 7 500, et des pratiques de gestion rationnelle des forêts sont maintenant appliquées sur 173 000 hectares. Des cultures de rapport et des cultures vivrières sont produites sur 7 600 hectares de terres où sont pratiqués des systèmes d'agroforesterie. En 2003, les produits forestiers et les cultures agricoles encouragés par le projet dans la région tropicale de Cochabamba ont représenté une valeur marchande de 4,8 millions de dollars. Dans le cadre d'un programme de formation professionnelle, un appui a continué d'être fourni pour aider les jeunes à apprendre et pratiquer différents métiers, comme la mécanique, l'électricité, le traitement des produits alimentaires, la récolte et l'emballage des cultures, l'informatique et la gestion des affaires. Depuis 2000, il a été dispensé quelque 600 cours auxquels ont participé 14 800 personnes et il a été fourni un appui à la création de 133 micro-entreprises qui occupent 765 personnes.

27. Selon les estimations établies sur la base de l'Enquête sur la coca réalisée par le Gouvernement colombien et l'ONUDC en 2003, la superficie des terres cultivées de cocaïer était alors de 86 000 hectares, soit 16% de moins que la superficie estimative de 102 000 hectares de 2002, ce qui a marqué la troisième diminution annuelle consécutive depuis 2000, année pendant laquelle la superficie des terres ainsi cultivées a atteint 163 300 hectares. Conformément au Plan national de développement de la Colombie pour la période 2002-2006 et aux politiques nationales relatives au développement de substitution, le gouvernement a élaboré une stratégie d'élimination des cultures illicites fondée sur des projets de reboisement ainsi que des projets de promotion d'activités agricoles productives. Le programme de reboisement vise à régénérer et protéger les écosystèmes affectés par les économies illicites. Dans ce contexte, l'ONUDC a fourni une assistance à six organisations d'agriculteurs de Meta et de Caquetá dont ont bénéficié

1 200 familles et a fourni une assistance technique et une aide à la commercialisation. En 2004, l'ONUDC a élargi son assistance technique pour l'étendre aux communautés autochtones de la Sierra Nevada du Parc national de Santa Marta (Magdalena). À Nariño, l'ONUDC, en coopération avec la FAO, a entrepris en 2003 un projet visant à assurer des sources légales de gains aux petits producteurs de coca de la côte du Pacifique. Ce projet, dont bénéficient 425 familles, a pour but d'introduire des systèmes de production fondés sur une utilisation rationnelle des ressources forestières, la préservation de la biodiversité ainsi que le maintien des traditions culturelles. Il a été conclu en 2002 avec une grande chaîne de supermarchés un accord, qui a donné d'excellents résultats, octroyant des conditions commerciales préférentielles aux organisations d'agriculteurs appuyées par l'ONUDC.

28. L'Enquête sur la culture du cocaïer réalisée en 2003 par le Gouvernement péruvien et l'ONUDC a montré que les superficies de terres où est cultivé le cocaïer dans ce pays a poursuivi sa tendance à la baisse commencée au début des années 90. En 1998, les superficies de ces cultures étaient de 51 000 hectares, mais elles n'étaient plus que de 44 200 hectares en 2003, soit une nouvelle réduction de 5,4% par rapport aux 46 700 hectares de 2003. Au Pérou, les projets de développement de substitution réalisés avec l'appui de l'ONUDC intéressent 21 organisations d'agricultures de huit régions productrices de coca et bénéficient à 7 356 familles d'agriculteurs. Travaillant à l'intérieur des cadres juridiques et opérationnels établis par le gouvernement et en collaboration avec d'autres donateurs, l'ONUDC assure une large gamme de services de vulgarisation agricole et d'aide à la commercialisation et fournit également du matériel et une aide au développement de l'infrastructure. Les principales cultures encouragées sont celles d'huile de palme, de variétés de café haut de gamme, de cacao biologique, de coeur de palmier, de fruits tropicaux, de caoutchouc et de viande de boeuf. Dans un premier temps, l'ONUDC fournit une assistance aux organisations d'agriculteurs pour les aider à obtenir des contrats pluriannuels d'approvisionnement de chaînes de supermarchés, d'organisations de défense du commerce équitable et d'entreprises multinationales. Les cultures d'huile de palme, de café et de cacao ont généré de nouvelles activités agricoles légales et ont ainsi encouragé l'abandon de la culture de cocaïer. Plus récemment, l'ONUDC a commencé à travailler avec le gouvernement à la régénération des terres dégradées par la culture du cocaïer et à mettre en oeuvre des projets de promotion de systèmes d'exploitation agroforestière et d'exploitation rationnelle des ressources des forêts. Afin de garantir la durabilité commerciale et de présenter comme modèle les nouvelles entreprises agricoles dans les régions de cultures illicites, l'ONUDC encourage la participation aux coûts et d'autres accords de partenariat entre ses projets et ceux d'autres organismes, y compris les organisations nationales et locales, les donateurs bilatéraux et le secteur privé.

#### **4. Afrique**

29. En 2003, le Gouvernement du Maroc a, en collaboration avec l'ONUDC, mené à bien sa première enquête sur le cannabis pour déterminer l'étendue et le volume de la culture de cannabis dans la région du Rif. Selon les estimations établies à la suite de cette enquête, il y avait en 2003 environ 134 000 hectares de terres où était cultivé du cannabis, sur une superficie totale de 14 000 km<sup>2</sup> des cinq provinces couvertes par l'enquête. Dans les régions productrices de cannabis, 75% des douars (villages) et 96 600 exploitations avaient produit du cannabis en 2003, soit 66% du nombre total des exploitations des régions étudiées. La deuxième enquête sur le cannabis a été réalisée en 2004 et ses résultats devraient être publiés pendant le premier semestre de 2005. L'ONUDC fournit actuellement une assistance au Gouvernement marocain pour l'aider à élaborer un plan d'action contre les drogues illicites et la criminalité organisée.

30. Pour appuyer la mise en oeuvre de ce plan d'action, l'ONUDC aidera le Gouvernement marocain, par l'entremise de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et des provinces du Nord du Royaume (APDN), à élaborer une stratégie globale tendant à éliminer la culture de cannabis dans le pays.

31. Le plan d'action envisage un vaste effort de développement afin de renforcer l'infrastructure, d'offrir des moyens de subsistance autres que la culture de cannabis et d'éliminer ce type de culture. L'APDN, grâce à l'appui précédemment fourni par des donateurs et à des subventions de l'État, a effectué des investissements considérables dans le plan d'action. L'ONUDC prévoit de continuer à jouer un rôle de suivi ainsi que de contribuer à coordonner la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'action et de réaliser divers projets d'activités en matière de contrôle des drogues.

### **III. Mesures adoptées par les gouvernements**

32. Il a été reçu des réponses de 90 États au questionnaire destiné à l'élaboration de la sixième partie du troisième rapport biennal sur la mise en oeuvre du Plan d'action, contre 112 pour le deuxième rapport (2000-2002), mais néanmoins deux fois plus que pour le premier rapport (1998-2000). La répartition géographique des réponses est demeurée essentiellement inchangée entre les deuxième et troisième rapports (Afrique, 19%; Amériques, 19%; Asie, 28%; Europe, 32%; et Océanie, 2 %). En tout, 70 États ont répondu aux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports.

33. S'il y a lieu de regretter la diminution du nombre de réponses parvenues entre les deuxième et troisième rapports, mais il n'en a pas moins été reçu des réponses de tous les principaux pays où il existe des cultures illicites de cocaïer et de la plupart des pays où se trouvent des cultures illicites de pavot à opium et où sont réalisés des programmes de développement de substitution. Pour la première fois, il a été reçu une réponse au questionnaire de l'Afghanistan, mais certains pays significatifs ayant communiqué des informations pour l'élaboration du deuxième rapport (Pakistan et Thaïlande) n'ont pas répondu en 2004. D'autres pays affectés par la culture illicite de pavot à opium (Colombie, Mexique, Myanmar, République démocratique populaire lao et Viet Nam) et de cocaïer (Bolivie, Colombie et Pérou) ont communiqué des informations au sujet des mesures adoptées pour promouvoir le développement de substitution et réduire et éliminer les cultures illicites.

#### **A. Plans ou programmes nationaux et mesures concernant le développement de substitution, l'éradication des cultures illicites et l'application de la loi**

34. Dans leurs réponses, 37 gouvernements ont déclaré avoir élaboré des plans ou programmes nationaux pour réduire et éliminer les cultures illicites: 32 d'entre eux ont fait savoir que leurs programmes ou plans englobaient le cannabis, 19 le pavot à opium et 7 le cocaïer. Le pourcentage de pays ayant déclaré avoir établi de tels plans ou programmes est demeuré inchangé (41%) depuis la période couverte par le deuxième rapport. Un grand nombre de pays (39%) ont déclaré ne pas avoir élaboré de tels plans, tandis que d'autres ont fait savoir que les cultures illicites étaient inexistantes ou n'étaient pas suffisamment significatives pour justifier l'élaboration de programmes de développement de substitution et que l'on s'attachait à remédier à ce problème par le biais des mesures normales d'application de la loi. Ainsi, l'absence de plans ou de programmes reflétait dans la plupart des cas le fait que ce problème était inexistant ou insignifiant au plan national plutôt qu'une

absence de volonté d'agir. Deux pays qui n'étaient pas affectés par la culture illicite de pavot à opium et de cocaïer ont fait savoir que leurs stratégies nationales de contrôle des drogues encourageaient le développement de substitution grâce à la fourniture d'une assistance technique ainsi qu'à des efforts d'interception des approvisionnements.

35. Beaucoup plus de pays (43), soit 48% des pays ayant répondu au questionnaire (pourcentage inchangé depuis la période couverte par le deuxième rapport), ont signalé que leurs plans nationaux comportaient des mesures d'éradication des cultures et d'autres mesures de répression de la culture illicite de pavot à opium (21 pays, de cocaïer (6 pays) et de cannabis (38 pays).

## **B. Coopération internationale**

36. Pendant la période couverte par le troisième rapport, 18 pays, c'est-à-dire 20% de ceux qui ont répondu au questionnaire, ont déclaré avoir fourni une assistance à d'autres pays sur une base bilatérale, régionale et multilatérale pour la réalisation de programmes de développement de substitution. Il s'agit là d'un chiffre peu encourageant, aussi bien en chiffres absolus qu'en termes relatifs, si l'on considère que, pendant la période couverte par le deuxième rapport, 30 pays (soit 27% de ceux qui avaient répondu au questionnaire) avaient déclaré l'avoir fait. En tout 10 pays (11% des pays ayant répondu) ont fait savoir qu'ils avaient reçu une assistance pour la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution et 12 (13% des pays ayant répondu) pour la réalisation de programmes d'éradication, pourcentages qui sont demeurés inchangés depuis la période couverte par le deuxième rapport.

37. Plusieurs États ont spécifiquement mentionné la fourniture d'une assistance, aux plans bilatéral et multilatéral, pour la réalisation de programmes de développement de substitution, et quelques-uns d'entre eux ont relevé qu'ils fournissaient une aide au développement aux pays affectés par les cultures illicites dans les régions où se trouvaient lesdites cultures, bien que leurs programmes aient un caractère complémentaire plutôt que d'être directement axés sur l'élimination des cultures. L'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont fourni des informations supplémentaires au sujet de leurs programmes de coopération technique. Il semblerait, au vu des réponses reçues, que l'Afghanistan ait été le principal bénéficiaire de programmes de coopération technique.

38. L'Australie a déclaré avoir fourni un appui aux programmes de développement de substitution entrepris dans l'Est de l'Asie dans le cadre d'un projet de l'ONUDC réalisé en collaboration avec les Gouvernements de la Chine, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam, et qu'elle avait également fourni une assistance bilatérale pour faciliter le remplacement des cultures illicites en Afghanistan. L'Allemagne a déclaré avoir fourni une assistance bilatérale pour la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution en Bolivie, en Colombie, au Pérou et en RDP lao et a souligné qu'elle avait apporté un appui aux programmes menés par l'ONUDC en Afghanistan, au Myanmar et au Viet Nam. L'Italie a déclaré qu'elle avait apporté un appui aux activités de promotion du développement de substitution entreprises par l'ONUDC en Afghanistan, en Bolivie, en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en RDP lao et qu'elle avait également appuyé des projets bilatéraux en Afghanistan et au Pérou dans le cadre de programmes de développement rural réalisés en collaboration avec la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

39. Plusieurs autres pays ont fait savoir qu'ils fournissaient une assistance pour la réalisation de programmes de développement de substitution. Ainsi, le Chili avait fourni une assistance dans le cadre de ses programmes de coopération bilatérale, particulièrement

dans le domaine de la formulation. La Colombie, pour sa part, avait réalisé des activités de coopération aux échelons régional et multilatéral concernant en particulier l'échange d'informations et de données d'expérience. L'Égypte avait aussi fait savoir qu'elle avait échangé des informations avec les pays voisins pour appuyer des projets de développement de substitution dans le domaine de l'agriculture. Le Nigéria, quant à lui, avait fourni une assistance dans les domaines du renseignement et de l'identification des plantations illicites et avait notamment dispensé une formation au personnel d'organisations d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. L'Ouganda avait échangé des informations recueillies par ses services de renseignement au sujet de la culture illicite de cannabis et avait détaché du personnel pour la réalisation d'opérations conjointes d'éradication des cultures illicites de cannabis, particulièrement au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Les Philippines ont également fait savoir qu'elles avaient fourni une assistance technique.

### **C. Financement et mobilisation de fonds pour les activités de développement de substitution et l'éradication des cultures illicites**

40. Plusieurs des États ayant répondu au questionnaire destiné à l'élaboration du troisième rapport ont rendu compte des efforts déployés afin d'obtenir un appui de la communauté internationale en faveur des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites. Néanmoins, la plupart des pays ayant communiqué des informations à ce sujet ont signalé que ces programmes étaient financés presque exclusivement au moyen de ressources nationales. Quelques-uns seulement ont communiqué des informations au sujet des sources de financement des programmes pour le développement de substitution et/ou d'éradication des cultures illicites. Ainsi, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Nigéria et le Pérou ont communiqué des informations dont il ressort que les ressources qu'ils avaient reçues de source bilatérale et/ou multilatérale pour appuyer la réalisation de ces programmes allaient de 96% des ressources investies dans ce domaine au Pérou, à 83% en Bolivie, à 66% en Colombie et à 1% au Nigéria. Le Myanmar a confirmé avoir reçu une assistance extérieure de l'ONUDC.

41. En tout, 11 pays ont déclaré qu'ils avaient entrepris de négocier avec des institutions financières internationales et/ou des banques régionales de développement afin d'obtenir une assistance financière pour la réalisation de programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites, mais 4 seulement (Colombie, Équateur, RDP lao et Viet Nam) ont signalé que leurs démarches avaient eu une issue positive.

### **D. Renforcement des institutions, appui communautaire et autres activités d'appui**

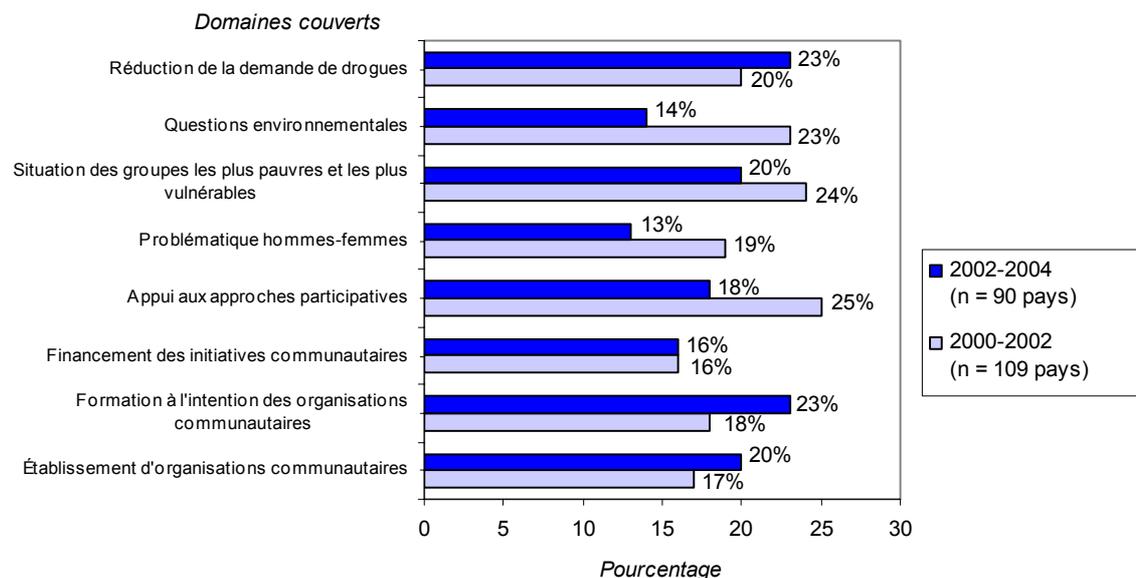
42. En tout, 24 pays (27% de ceux ayant répondu au questionnaire) ont déclaré avoir les compétences nécessaires pour mener à bien des programmes de développement de substitution, contre 32% (35 pays) pendant la période couverte par le deuxième rapport.<sup>1</sup> Si l'on compare les informations communiquées par les 70 pays qui ont répondu aux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports, il apparaît certaines contradictions étant donné que 24 pays ont déclaré posséder les compétences techniques nécessaires pour mettre en oeuvre de tels programmes en 2002, alors que ce chiffre n'a été que de 21 en 2004.

43. Par ailleurs, 51 pays ont répondu par l'affirmative à la question de savoir si un appui était fourni pour le renforcement des institutions aux échelons local et régional et pour le renforcement des activités communautaires au moyen de programmes de développement de substitution et/ou d'éradication des cultures illicites. En outre, 16 pays (18% de ceux qui

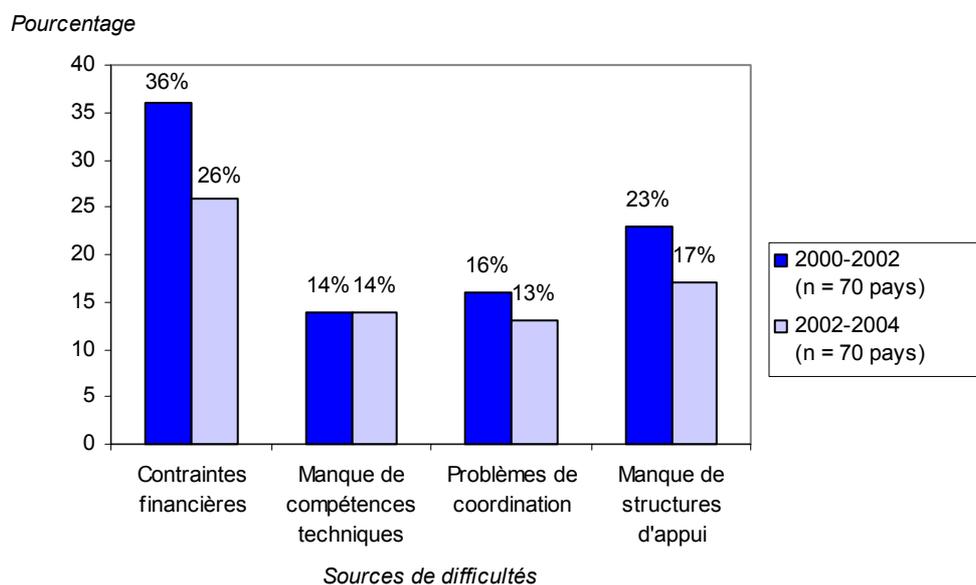
ont répondu au questionnaire) ont fait savoir que leurs programmes de développement de substitution étaient fondés sur des approches participatives, tandis que d'autres ont signalé qu'ils tenaient compte de considérations liées à la problématique hommes-femmes, à la situation des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, à la protection de l'environnement et à la réduction de la demande de drogues illicites. L'on trouvera à la figure III ci-dessous une comparaison des réponses fournies aux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports.

44. Vingt-quatre gouvernements (27% de ceux ayant répondu au questionnaire) ont fait savoir que les contraintes financières venaient en tête de liste des obstacles qui entravaient la mise en oeuvre des programmes de développement de substitution. Le manque de structures d'appui et de compétences techniques et des problèmes de coordination, cités respectivement par 16, 14 et 12 États, ont également été mentionnés comme étant au nombre des éléments causant des difficultés. Ces chiffres, bien que demeurant significatifs, reflètent une amélioration marquée de la situation par rapport à 2002, pendant laquelle ces divers obstacles ont été cités par 43, 17, 26 et 16 États respectivement. Si l'on considère le groupe de 70 pays qui ont répondu aux questionnaires destinés à la préparation des deuxième et troisième rapports, l'on constate une légère diminution du nombre de pays qui se sont heurtés à des difficultés (voir la figure IV).

**Figure III: Principaux domaines couverts par les programmes de développement de substitution et/ou d'éradication des cultures illicites, en pourcentage des États ayant répondu aux questionnaires destinés à l'élaboration du deuxième comme du troisième rapport annuel**



**Figure IV: Domaines qui entravent la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution, en pourcentage des pays ayant répondu aux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports**

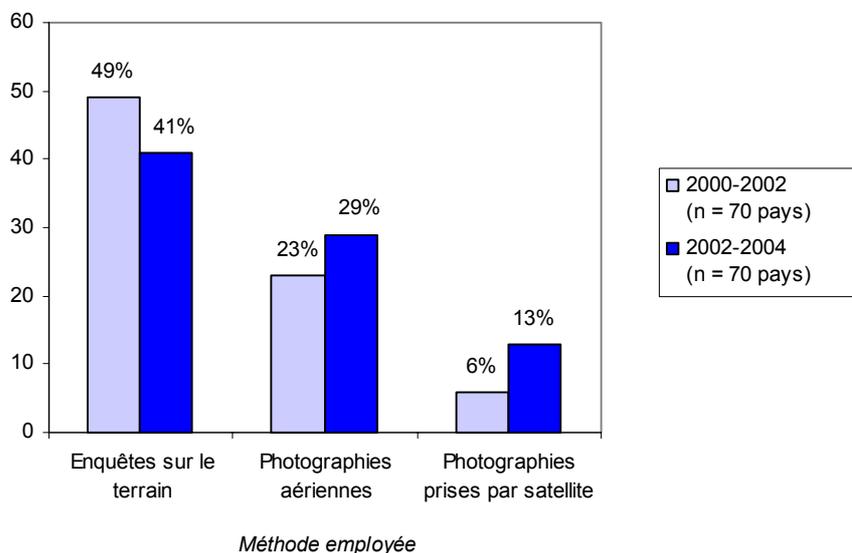


#### **E. Suivi des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites et échange d'informations**

45. Les gouvernements ont continué de surveiller de plus en plus près les cultures illicites. Pour ce qui est des méthodes employées, 41 pays ont dit avoir recours à des enquêtes sur le terrain, 24 à des photographies aériennes et 11 aux photographies prises par satellite. En comparaison des informations fournies en vue de l'élaboration du deuxième rapport, un pourcentage plus élevé de pays semble utiliser différentes méthodes pour surveiller les cultures illicites. L'on trouvera à la figure V une comparaison des données communiquées à ce propos par les 70 pays qui ont répondu aux deux questionnaires destinés à la préparation des deuxième et troisième rapports.

**Figure V: Méthodes utilisées pour la surveillance des cultures illicites, en pourcentage des pays ayant répondu aux deux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports**

*Pourcentage des pays ayant répondu*



46. Les informateurs ont été l'autre méthode la plus fréquemment citée comme source de renseignement pour la surveillance des cultures illicites: ils ont été cités neuf fois, et d'autres méthodes citées une fois chacune ont été les systèmes à infrarouge, les levés topographiques, les factures des compagnies d'électricité, les informations communiquées par les associations de gérants d'immeubles, des enquêtes sur d'autres délits et des informations sur les signes extérieurs de richesse.

47. L'échange d'informations aux échelons national, régional et international est demeuré une activité prioritaire pour les gouvernements, 50% de ceux ayant répondu aux deux questionnaires destinés à l'élaboration des deuxième et troisième rapports ayant déclaré le faire.

48. En tout, 22 pays (24% de ceux ayant répondu) ont fait savoir qu'ils possédaient des systèmes permettant de suivre et d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites, contre 22% pendant la période 2000-2002. En revanche, 28 pays (31%) ont répondu par la négative et 40 (44%) n'ont pas donné de réponse du tout. L'absence apparente de systèmes de surveillance dans lesdits pays ne doit pas être interprétée comme reflétant une inaction de leur part mais plutôt, le plus souvent, le fait que les cultures illicites sont inexistantes ou très réduites dans ces pays, qui peuvent avoir recours à d'autres moyens. Six pays ont cité le manque de compétences, de ressources et/ou de matériel comme une ou plusieurs des raisons qui expliquaient pourquoi de tels systèmes n'avaient pas été mis en place.

49. Parmi les pays qui avaient mis en place des systèmes de suivi et évaluation,<sup>2</sup> 12 ont également fourni des informations sur les indicateurs employés pour mesurer l'impact des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites. Ces pays ont cité divers indicateurs, dont l'évolution de la superficie des terres consacrées aux

cultures illicites et licites (citée 13 fois), le volume des saisies (6 fois) et le nombre d'arrestations (3 fois), tandis que le changement des conditions de vie, la dépendance à l'égard des cultures illicites et l'évolution des attitudes des agriculteurs à l'égard de la plantation des cultures illicites ont été cités deux fois chacun. Les pays en question utilisaient également d'autres indicateurs comme les ratios entre les économies licites et illicites, le nombre de bénéficiaires, l'accès aux services, l'impact sur l'environnement, le renforcement des institutions, le nombre d'opérations réalisées, les quantités et les types de plantes saisies, la nature des biens saisis, le nombre de personnes ayant demandé des services de réadaptation et les taux de chômage. Un pays ayant déclaré fournir une assistance technique (l'Allemagne) a également fait savoir que le suivi et l'évaluation était un élément faisant partie intégrante de ses programmes et que les indicateurs employés avaient été conçus de manière à tenir compte de la problématique hommes-femmes.

50. Vingt-neuf pays (32% des pays ayant répondu aux questionnaires) ont déclaré qu'ils évaluaient périodiquement l'impact de leurs mesures de répression et de leurs programmes de développement de substitution, contre 30% pendant la période couverte par le deuxième rapport. En tout, 36 pays ont fait savoir que des mesures de répression étaient adoptées pour combattre les cultures illicites et pour compléter les programmes de développement de substitution. Presque tous ont dit que l'éradication des cultures illicites était une politique établie et que les autorités compétentes procédaient régulièrement à des opérations de suivi et de surveillance pour détruire les cultures découvertes ainsi que pour contrer et réprimer le trafic illicite. Deux pays ont fait savoir qu'ils avaient entrepris des opérations d'épandage d'herbicides pour détruire les cultures illicites. La Colombie a déclaré que l'utilisation d'herbicides était depuis plusieurs années l'un des éléments du programme national de lutte contre les cultures illicites et que lesdites activités avaient été conçues de manière à minimiser leur impact sur les populations et sur l'environnement.

## **F. Amélioration du cadre économique du développement de substitution**

51. Plusieurs pays ont communiqué des informations au sujet des activités en cours ou prévues pour améliorer le cadre économique du développement de substitution.

52. Pour ce qui est de la région Afrique, le Nigéria a rendu compte d'un certain nombre d'initiatives comme des programmes de sensibilisation, la mobilisation d'un appui des entreprises aux initiatives visant à promouvoir la participation communautaire, des programmes de création d'emplois et la création de coopératives pour offrir d'autres possibilités de gains à tous ceux qui sont tributaires pour leur subsistance de cultures illicites. Le Swaziland a fait savoir que les agriculteurs qui plantaient des cultures illicites étaient encouragés à planter d'autres cultures, tandis que le Togo, pour sa part, avait mis en oeuvre des programmes de création d'activités génératrices de revenus autres que les cultures illicites.

53. Parmi les pays des Amériques, la Bolivie a signalé que sa nouvelle stratégie intégrée de lutte contre le trafic de drogues illicites pour la période 2004-2008 visait à consolider, élargir et diversifier les activités productives de substitution afin d'établir des chaînes de production orientées vers les marchés et appuyer ainsi la transformation des matières premières agricoles en articles manufacturés et de faciliter l'accès aux marchés. La Colombie a déclaré avoir appuyé les efforts tendant à améliorer l'image institutionnelle du développement de substitution et à promouvoir une marque de commerce identifiant les produits issus des activités de substitution. En outre, la Colombie avait mis en oeuvre un programme de certification des produits forestiers. L'Équateur a déclaré avoir exécuté deux projets de création d'activités génératrices de revenus dans la région frontalière du nord du pays pour améliorer la compétitivité et accroître la valeur des produits en développant les

débouchés existants ou potentiels pour accroître ainsi les revenus du travail pour les communautés vivant dans cette région. Le Pérou a fait savoir que des projets de développement de substitution fondés sur une chaîne intégrée de production pouvaient bénéficier d'un appui de l'État après approbation d'un plan stratégique comportant des prévisions du chiffre d'affaires fondées sur l'identification des débouchés cibles. Le Paraguay, pour sa part, appuyait les organisations de producteurs et encourageait la coordination interinstitutions.

54. En Asie, les Philippines ont signalé avoir élaboré des programmes de réforme foncière, d'éducation et de sensibilisation. Le Viet Nam étudiait la possibilité d'introduire des produits de meilleure qualité et plus faciles à vendre et avait fourni un appui aux agriculteurs sous forme d'intrants, de services d'infrastructure et de services au développement.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

55. Les pays principalement affectés par la culture illicite de pavot à opium et de cocaïer ont continué d'avancer à grands pas vers l'élimination des cultures illicites et la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution. L'Afghanistan a été la seule exception à cette tendance extrêmement positive.

56. Les réponses au questionnaire destiné à l'élaboration du troisième rapport, en comparaison de celles fournies lors du précédent rapport, ont fait apparaître une tendance à la baisse des ressources multilatérales fournies pour appuyer les programmes de développement de substitution et l'éradication des cultures illicites, tendance qui a apparemment été compensée dans une certaine mesure par une augmentation correspondante de la coopération bilatérale.

57. Si une moindre proportion de pays se sont plaints des contraintes financières, d'absence de structures d'appui, d'une insuffisance de compétences techniques et de problèmes de coordination ayant pu entraver la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution, beaucoup continuent néanmoins de se heurter à des problèmes dans ces domaines. Une assistance et une coopération techniques accrues et mieux ciblées s'imposent, notamment en matière de renforcement des capacités, pour mettre les gouvernements bénéficiaires mieux à même de remédier comme il convient aux problèmes liés à la coordination des programmes.

58. Les pays principalement affectés par la culture illicite de pavot à opium, et de cocaïer ont besoin d'un appui financier et technique accru et soutenu de la communauté internationale si l'on veut qu'ils puissent atteindre les objectifs fixés en matière d'élimination des cultures illicites lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tel est particulièrement le cas de l'Afghanistan, et il faut relever le défi majeur constitué simultanément par la reconstruction, le développement et l'élimination des cultures illicites. Le contrôle des cultures illicites de cannabis est également une question qui devra retenir une attention plus soutenue de la part de la communauté internationale.

59. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour intégrer les questions liées au contrôle des drogues, notamment à l'élimination des cultures illicites et à la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution, aux politiques et aux programmes socio-économiques et aux activités de développement des États affectés et aux cadres d'aide au développement des organisations multilatérales et régionales et des institutions financières.

60. Les pays, les organisations internationales et les autres institutions ayant l'expérience de la mise en oeuvre de programmes de développement de substitution

devront continuer de s'employer à documenter et diffuser les enseignements retirés des activités menées jusqu'à présent et promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales. Les programmes de développement de substitution devront être poursuivis et soutenus pendant des périodes de durée suffisante. Il n'y pas de panacées. Si l'on veut éliminer définitivement les cultures illicites, il faudra que les efforts entrepris dans ce domaine soient suivis par des programmes soutenus de développement socio-économique afin de prévenir la réapparition et/ou la délocalisation de ces cultures.

61. La communauté internationale et les pays affectés par les cultures illicites devraient s'employer plus activement à introduire des mesures visant à prévenir une nouvelle plantation de cultures illicites et à éviter leurs délocalisation, en particulier vers des écosystèmes fragiles et les terres des populations autochtones.

62. Un appui devra continuer d'être fourni pour poursuivre la mise en place et le renforcement des capacités nationales de surveillance des cultures illicites et pour affiner les méthodes de surveillance afin de pouvoir faire face ainsi à l'évolution de la situation des cultures illicites, notamment pour ce qui est des changements de la situation sécuritaire sur le terrain, des activités d'éradication et de l'implantation de cultures illicites dans des régions nouvelles.

63. Les interventions de développement de substitution doivent être convenablement ciblées. Il faudra en particulier s'efforcer d'évaluer et de sélectionner les régions qui offrent le meilleur potentiel de succès pour les programmes de développement de substitution. Les régions où le succès de telles interventions semble douteux devraient faire l'objet non pas de programmes de développement de substitution mais plutôt de mesures appropriées d'élimination des cultures illicites. Les programmes de développement de substitution doivent être mis en oeuvre à l'intérieur d'un cadre juridique clairement défini et complétés, lorsqu'il y a lieu, par des mesures de répression et des programmes d'éradication.

64. Il conviendra, lors de la formulation de nouveaux programmes de développement de substitution, de prendre en considération les résultats donnés par ces programmes dans les domaines de la gestion des forêts et de l'agroforesterie, en ayant à l'esprit la nécessité de veiller, comme souligné dans le Plan d'action, à ce que de tels programmes soient écologiquement rationnels (résolution S-20/4 E, par. 18 f)), d'une part, et les objectifs d'Action 21, de l'autre.<sup>3</sup>

65. La communauté internationale devra envisager de fournir une assistance technique et financière accrue pour l'élaboration et l'établissement de systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement de substitution et d'éradication des cultures illicites.

#### Notes

<sup>1</sup> Si l'on compare la série de 74 pays qui ont répondu aux deux questionnaires destinés à la préparation des deuxième et troisième rapports, 24 ont fait savoir en 2002 qu'ils avaient les compétences techniques nécessaires pour entreprendre des programmes de développement de substitution, mais 21 seulement ont dit avoir lesdites compétences en 2004.

<sup>2</sup> Les pays ayant fourni des informations étaient les suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Bolivie, Colombie, Fédération de Russie, Guatemala, Mexique, Nigéria, Ouzbékistan, Pérou, Philippines et Trinité-et-Tobago.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.1.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*